

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	7
	Votants
	8
DATE DE CONVOCATION	
17/01/14	
DATE D'AFFICHAGE	
28/01/14	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA
Séance du Mardi 21 Janvier 2014
L'an deux mil quatorze et le 21 Janvier à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.
Présents : Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Robert ROBIN, Jean-Louis TEXIER, Pierre COLLENOT, Madame Michelle GUILLAUME
Absent avec pouvoir : Jean-Jacques LABROUSSE pouvoir à Pierre COLLENOT
Absent(s) excusé(s) : Mesdames Christine SABOURAUD et Natacha BLANCHET
Absents : Madame Françoise GUINDANT
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre SPELETTA

Séance de 20 heures 45 :

M. COLLENOT décide finalement de rentrer dans la salle de réunion (après avoir patienté dans le hall d'entrée de la mairie) lorsqu'il constate le quorum atteint à l'arrivée de M. ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance publique du conseil municipal du 21 janvier 2014. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

Assistaient également à cette séance :

Nathalie JOUANNAUD, secrétaire de Mairie

Alexandre MULLOT (fils de Ludovic MULLOT actuellement en CUI – Aide au service technique à Brie-sous-Matha, également présent) dans le cadre de ses études afin de voir le déroulement d'une séance de Conseil Municipal.

En début de séance, Monsieur le Maire propose un vote sur le principe de rajouter une question à l'ordre du jour :

« Modification des statuts du Symba »

Ce vote pour rajouter une question supplémentaire donne lieu à une délibération.

La question supplémentaire sera inscrite sous le numéro de délibération n° 017-2117006792014JAN21-4 et traitée en cours de séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de l'ajout d'une question à l'ordre du jour du conseil municipal.

1. INFORMATIONS DU MAIRE :

☛ **STATION DE LAVAGE :** Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une invitation à l'inauguration de la station collective de lavage, remplissage et retraitement des effluents phytosanitaires de la SARL DECOUZON à Teuillac en Gironde. Cette entreprise de travaux agricoles a fait confiance à l'expertise d'Axe-environnement. Ce sera donc pour la collectivité l'occasion de découvrir sur site les services qu'Axe-environnement est en mesure de proposer sur un projet identique à celui de la commune. Le Maire informe qu'il sera présent accompagné de quelques agriculteurs à cette inauguration.

☛ **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE :** Le Maire fait le point sur les travaux de mise aux normes accessibilité de la mairie et des salles annexes et sur les obligations réglementaires (lecture du supplément de Janvier 2014 « Maire de France »).

☛ **BUDGET 2014 :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif et Budgets Annexes seront votés courant Février 2014.

2. Vœu du Conseil Municipal concernant le projet de décret délimitant les nouveaux cantons du département de la Charente-Maritime

Considérant que ce projet aura des conséquences pour les habitants du département et des communes ;

Considérant l'absence de concertation préalable avec les élus départementaux et communaux ;

Considérant que ce projet rend illisible les circonscriptions administratives existantes et les arrondissements ;

Considérant que le projet méconnaît les habitudes de vie des habitants de Charente-Maritime ;

Considérant que le projet aura l'obligation d'élire deux conseillers généraux sur le même territoire ;

Considérant que le redécoupage va engendrer au quotidien des difficultés de fonctionnement inextricables ;

Considérant que cette nouvelle délimitation engendrera une sous-représentation des territoires ruraux, la disparition ou l'éloignement des services publics dans les actuels chefs-lieu de canton et un coût supplémentaire par une augmentation de 51 à 54 conseillers généraux au profit des territoires urbains ;

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur ce nouveau découpage cantonal,

par 6 VOIX CONTRE et 2 VOIX POUR (COLLENOT et LABROUSSE)

3. GITES COMMUNAUX : Modification des tarifs location mensuelle :

Le Maire propose de laisser à la location mensuelle le Gîte N° 1 108 à l'année entière et de retirer ce logement de la centrale de location POLLEN avec laquelle nous sommes conventionnés et de louer l'appartement au tarif de 300 € / mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et charge le maire d'effectuer les démarches relatives au dossier.

4. BUDGET 2013 : FINANCES : Décision Modificative n°1 - Personnel CUI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une insuffisance de crédits au chapitre 012.

Considérant la création d'un nouvel emploi CUI (Contrat unique insertion) en 2013 pris en charge à 90 % par le Conseil Général, il convient pour palier à ce manque d'effectuer le virement de crédits suivant :

61522 – Bâtiments : – 6 800 €

64168 – Autres emplois d'insertion : + 6 800 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le virement de crédits cité précédemment par :

6 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (COLLENOT/LABROUSSE)

5. SYMBA : Modification des statuts

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que lors de son Comité Syndical du 18 décembre 2013, le SYMBA (Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romène et Coran) a apporté des modifications à ses statuts.

Le Maire donne lecture des modifications apportées.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du SYMBA (Syndicat des rivières).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 55.